

DÉPARTEMENT DU JURA.

ARRONDISSEMENT DE DOLE.

VILLE DE DOLE.

OUVERTURE

DE LA

RUE DE LA GARE.

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE.

Le MAIRE de la Ville de Dole, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Informe les Habitants que, conformément à l'arrêté de M. le

Sous-Préfet de l'arrondissement, en date du 5 Décembre courant, les pièces du Projet relatif au Percement de la Rue de la Gare,

restent déposées, du 8 au 22 Décembre courant, au Secrétariat de la Mairie, où chaque Habitant pourra en prendre connaissance.

Les Déclarations et Observations qui pourraient être faites sur

l'utilité des Travaux projetés, seront reçues dans le même Bureau, de neuf heures du matin à midi, les 23, 24 et 25 Décembre, par

M. BOULLEY-BOULLEY, nommé Commissaire à l'Enquête, par le même

arrêté.

En Mairie, à Dole, 6 Décembre 1855.

LE MAIRE DE DOLE,

Signé : C^{te} DE BOISDENEMETZ.